



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission aménagement du territoire ⑦

Procès-verbal de la séance du 15.03.07 à 17h au bureau communal de Grimentz

Présents : Gaby Solioz, Grimentz
Jean-Albert Melly, Ayer
Walti Zuber, Chandolin
Martine Antonier, Secrétaire

Simon Crettaz, St-Jean
Olivier Zufferey, St-Luc
Marie-Françoise Melly Crettaz, Vissoie

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. Accueil et discussion générale sur l'aménagement du territoire

Gaby Solioz salue les membres présents à cette commission intéressante mais dont le travail est important. Des mesures concrètes devront en effet être proposées pour le futur d'Anniviers.

Quelques mots sont dits sur le moratoire décrété le 19 décembre dernier à l'encontre de 7 communes valaisannes. La communication a été très mal faite et cela n'a rien résolu, bien au contraire. Entre le 19 et le 31 décembre, 43 actes ont été passés à Grimentz et environ 300 sur les six autres communes concernées. L'effet pervers est donc perceptible.

Le principe de distribution des contingents n'est pas clair et jusqu'à ce jour, aucun chiffre n'a été transmis par le conseil d'Etat, malgré de très nombreuses demandes. Un tableau est parcouru et l'on peut constater que les communes qui ne se sont que très peu développées ne pourront pas le faire à l'avenir sans risquer de tomber sous le moratoire.

Cela n'est donc pas logique. Par ailleurs, Grimentz a été pénalisé parce que la station s'est développée ces trois dernières années.

Les 7 communes ont rencontré le Conseil d'Etat à plusieurs reprises. La tension entre les conseillers nationaux et les membres du conseil d'Etat était perceptible. Tous sont conscients qu'il faut résoudre les problèmes dus à la surchauffe, reste à trouver la manière et de vraies mesures.

Des documents sont remis aux membres de la commission aménagement du territoire, notamment le RQC de Crans-Montana et divers articles de presse.

Le projet de Zinal (500 lits chauds) est considéré comme établissement stable et ne demande pas de contingent. L'éventualité de donner les contingents Anniviers à Grimentz en 2008 est proposée.

Pour les membres de la commission, le boom économique actuel ne durera pas et il ne sert à rien de mettre en place des règlements trop stricts. Il vaudrait mieux étudier les capacités de travail des entreprises de construction de la vallée et adapter le nombre de construction à leur besoin. Sur cette base, un règlement pourrait être mis en place encourageant les lits chauds, les rénovations,...

Tous les membres sont d'accord de ne pas aller dans le sens de Jean-Michel Cina qui préconise la fermeture des villages du bas de la vallée aux résidences secondaires. Il ne sert à rien de faire des ghettos de résidents.

Il faut donc trouver des solutions. Voici quelques pistes :

- Achat de terrain par les communes et revente à prix coûtants avec conditions (lits chauds)
- Ponctionner les promoteurs afin de réinvestir dans des infrastructures touristiques (ex : augmentation des taxes de séjour pour mettre sur pied des navettes internes gratuites)
- Densifier les zones à construire
- Autour des remontées mécaniques, obliger la location et interdire la vente
- Aider les familles qui cherchent un logement par des subsides ou aides au logement (voir règlement St-Jean)
- Changer la mentalité : un ouvrier ne peut pas s'offrir un chalet individuel
- Demander à tout promoteur d'un projet important de proposer des logements pour les employés
- Faire une enquête auprès des 18-40 ans pour savoir quels sont leurs besoins (appartements, location à l'année, dans leur village ou ailleurs en Anniviers,...)

3. Composition de la commission aménagement du territoire

Les membres présents sont d'accord de faire partie de la commission.

4. Définition des buts à atteindre

Préparer des propositions de mesure à appliquer ou à suggérer au futur conseil qui entreprendra les démarches d'homologation d'un éventuel nouveau plan de zones.

Ramener toutes les zones sur un même plan avec les mêmes couleurs.

Traiter de tout le plan de zone, pas seulement des zones à bâtir.

Intégrer les propositions et remarques de la commission agricole, de la commission environnement (décharges), trafic (routes),...

5. Renforcement éventuel de la commission nommée et division en sous-commission

Elargir la discussion en temps voulu avec les promoteurs / entrepreneurs,... Inviter René Schwéry à la prochaine séance afin de voir comment empoigner le problème d'un point de vue administratif et formel.

6. Analyse de la problématique des transports (urbanisme)

Ce point doit être traité par la commission bus navette. Penser au trafic interne des employés des stations.

7. Lits chauds

A traiter par la commission, voir réflexions plus haut. Chaque membre ressort de sa commune les projets en cours, le volume de construction attendu.

8. Habitat des domiciliés, location à l'année

A traiter par la commission, voir réflexions plus haut.

9. Inventaire des terrains en possession des communes

Voir le potentiel sur chaque commune. Chaque membre de la commission se renseigne auprès de sa commune. Lister également les terrains intéressants et pouvant être achetés, voir aussi les terrains appartenant aux remontées mécaniques.

Pour le PV : Martine Antonier